



LE TROISIÈME TRIMESTRE 2016

Durant les trois derniers mois, nous avons profité d'un calme hors de l'ordinaire sur les marchés financiers. En effet, la période de 43 jours sans un mouvement de 1% ou plus (à la hausse ou à la baisse) sur le S&P 500 est l'une des plus longues de l'histoire.

Il ne faut pas s'attendre à ce qu'un tel scénario se poursuive indéfiniment. Historiquement, les périodes d'accalmie et de volatilité se succèdent et il serait surprenant que cela change. Ce n'est pas négatif puisque la volatilité crée souvent des opportunités de repositionner les portefeuilles.

Nous continuons de voir des taux d'intérêt historiquement bas et certains croient que nous avons vu le creux plus tôt cette année alors que d'autres ont un avis contraire. Nous n'émettrons pas d'opinion à ce sujet, mais il y a quand même certaines observations qui méritent d'être faites.

D'abord, le fait que les rendements sur les titres à revenu fixe traditionnels soient très bas semble pousser certains investisseurs à prendre plus de risque pour obtenir de meilleurs rendements. Il est tout à fait normal de vouloir des revenus intéressants, mais il ne faut pas perdre de vue les risques pris pour obtenir ces rendements.

Par exemple, certains peuvent être tentés de remplacer des titres à revenus fixes par des actions de qualité payant des dividendes élevés. Le rendement potentiel est bel et bien plus élevé, mais la volatilité donc le risque, l'est aussi.

De plus, ce mouvement vers les actions à dividendes élevés a entraîné une hausse importante de l'évaluation des titres de certains secteurs traditionnellement jugés sécuritaires. C'est le cas du secteur des utilités publiques et des biens de consommation de base. Ces secteurs sont donc moins attrayants qu'à l'habitude.

Un autre effet des bas taux d'intérêt est le grand nombre de transactions de fusions et acquisitions complétées cette année. Quelques compagnies canadiennes ont été actives à ce niveau.

Entres autres, il y a eu l'achat de Columbia Pipelines par Transcanada pour un montant de 10.2 milliards de dollars américains, l'acquisition de CST Brands par Alimentation Couche-Tard pour un montant de 4.4 milliards de dollars américains et aussi l'achat de Spectra Energy par Enbridge pour un montant de 28 milliards de dollars américains.

On voit donc que même si nous entendons plus souvent parler des achats d'entreprises canadiennes par des entreprises étrangères (Rona par exemple), nos entreprises aussi sont en mesure de prospérer et d'acheter des compétiteurs à l'étranger.

Notre équipe



Mario Therrien, Camille Prévost et Anthony Ducharme

LA VENTE À PERTE À DES FINS FISCALES

Personne n'aime voir un de ses investissements perdre de la valeur, mais malgré cela il arrive que certains placements d'un portefeuille bien diversifié subissent une baisse. Si ce placement se trouve dans un compte non enregistré, il vaut la peine de considérer effectuer une vente à des fins fiscales.

Cette stratégie consiste à vendre, avant la fin de l'année en cours, le placement non rentable pour générer une perte qui peut servir à réduire le gain en capital réalisé sur d'autres titres. L'opération pourra donc réduire le montant d'impôt à payer dans l'année en cours. Il peut être bénéfique de ne pas attendre le mois de décembre pour procéder parce que plusieurs investisseurs font leurs ventes pour des raisons fiscales à ce moment et donc les prix des titres visés pourraient baisser davantage.

Si le montant de la perte est supérieur au montant des gains de l'année courante, l'excédent peut être utilisé pour réduire les gains réalisés au cours des trois années précédentes. L'excédent peut aussi être reporté indéfiniment pour réduire des gains en capital dans les années futures.

Il y a certaines précautions à prendre pour éviter qu'une perte soit refusée par les autorités fiscales. Pour ce faire, il faut porter attention à la règle des pertes apparentes de la Loi sur l'impôt sur le revenu du Canada.

On peut déclencher la règle sur les pertes apparentes si on dispose d'un titre à perte et que les conditions suivantes sont réunies : vous (ou une personne qui vous est affiliée) rachetez le même bien ou un bien identique (le bien de remplacement) dans les 30 jours civils précédant ou suivant la transaction et que vous (ou une personne qui vous est affiliée) possédez toujours le bien de remplacement 30 jours civils après la transaction.

Le fait de devoir attendre 30 jours pour racheter la position vendue peut faire rater à l'investisseur une remontée du titre en question. Il y a par contre un moyen pour atténuer cet inconvénient.

L'idée ici est d'acheter un bien différent de celui vendu, mais qui fluctue de façon semblable à ce dernier. L'investisseur vise donc à éviter que la transaction soit classée comme une perte apparente tout en gardant une exposition au marché qui est semblable à celle du titre vendu. Pour atteindre cet objectif, il faut acheter un placement ayant une corrélation fortement positive au titre vendu.

Voici un exemple d'une telle situation : une personne détient des actions ordinaires de la compagnie Y, une banque canadienne. Le titre a subi une baisse depuis son achat et l'investisseur veut réaliser la perte pour annuler une partie d'un important gain en capital réalisé plus tôt dans l'année. Le titre est donc vendu, mais l'investisseur craint une remontée de ce dernier. Pour réduire ce risque, il pourrait acheter des actions ordinaires de la compagnie Z, une autre banque canadienne qui est le principal compétiteur de la compagnie Y. Il pourrait aussi acheter un fond négocié en bourse (FNB) qui représente le secteur financier au Canada.

Il ne faut pas oublier que la fiscalité n'est qu'un des facteurs à considérer quand on prend une décision d'investissement. Le plus important est d'évaluer les perspectives de rendement du titre à transiger ainsi que le rôle qu'il joue dans le portefeuille.

En terminant, il est toujours fortement recommandé de se renseigner auprès de son conseiller fiscal avant d'entreprendre une telle stratégie.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et si vous avez besoin de conseils n'oubliez pas que nous sommes là pour vous aider.

Sincèrement,



Anthony Ducharme, B.Sc.
Conseiller en placement

SOMMAIRE DES MARCHÉS FINANCIERS

Indices boursiers	Niveau au 30 septembre 2016	Haut 2016	Bas 2016	Rendement 2016
S&P TSX Composite, Canada	14 726	14 813	11 843	13.19 %
S&P 500. États-Unis	2 174	2 190	1 829	6.36 %
FTSE 100, Royaume-Uni	6 899	6 983	5 536	10.53 %
DAX, Allemagne	10 511	10 752	8 752	-2.16 %
Nikkei 225, Japon	16 450	18 450	14 952	-13.58 %
Hang Seng, Hong Kong	23 297	24 099	18 319	6.31 %
Devise	Niveau au 30 septembre 2016	Haut 2016	Bas 2016	Rendement 2016
Dollar canadien/US (USD/CAD)	1.3123	1.4576	1.2527	-5.14 %
Dollar canadien/Euro (EURO/CAD)	1.4746	1.5897	1.4214	-1.81 %
Matières premières	Niveau au 30 septembre 2016	Haut 2016	Bas 2016	Rendement 2016
Pétrole brut (US\$/baril)	47.96	51.23	27.45	30.47 %
Gaz naturel (US\$/mmBtu)	2.92	3.13	1.64	23.42 %
Or (US\$/once)	1 320	1 372	1 073	24.41 %

Les renseignements contenus dans ce document ont été préparés par Anthony Ducharme, conseiller en placements chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne et ont été obtenus de sources que nous jugeons fiables, mais ne sont pas garantis et pourraient s'avérer incomplets. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation d'offre d'achat ou de vente des titres ci-mentionnés. Les placements mentionnés ne peuvent pas convenir à tous les investisseurs, veuillez consulter votre conseiller en placement. Un placement dans l'OPC (Organisme de placement collectif) peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les OPC ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Anthony Ducharme conseiller en placement avec Valeurs mobilières Banque Laurentienne, membre du FCPE et de l'OCRCVM, est une filiale en propriété exclusive de la Banque Laurentienne du Canada.